

Objet : Mise en place d'une nouvelle plateforme de gestion des dépenses scolaires

Chers Parents, Chers Tuteurs,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'à partir du **25 août 2025**, notre établissement mettra en place une **nouvelle plateforme numérique** destinée à faciliter la gestion des dépenses liées aux **repas, garderies et certaines activités scolaires**.

Fonctionnement de la plateforme

Chaque responsable d'élève disposera d'un **portefeuille numérique** qu'il pourra alimenter par **virement bancaire**. Les dépenses de l'élève seront automatiquement débitées de ce portefeuille.

⚠ **Important** : une **communication structurée spécifique** devra être utilisée lors du virement pour permettre l'identification automatique du paiement.

Si vous avez des enfants dans **plusieurs implantations**, un portefeuille distinct sera créé pour chaque implantation, chacun avec une communication structurée propre.

Gestion du solde et alertes

Une **alerte par e-mail** vous sera envoyée lorsque le solde passera sous la barre des **5 €**.

Vous pourrez alors recharger le portefeuille via la plateforme, en générant un **code QR** pour faciliter le virement via votre application bancaire.

!! **Délai de traitement** : le virement peut prendre **3 à 5 jours**. Merci d'anticiper vos rechargements.

Si le solde atteint **0 €**, il ne sera plus possible de **commander des repas payants** ni de **payer une activité**.

➤ **Les repas gratuits resteront accessibles**, et la **garderie restera ouverte**, mais le paiement sera mis en attente jusqu'à la prochaine recharge du portefeuille.

Accès à votre espace parent

Entre le **20 et le 25 juin 2025**, vous recevrez un e-mail de la plateforme **Creos** contenant votre identifiant et un lien pour définir votre mot de passe (valable 7 jours).

Une fois connecté(e), vous pourrez accéder à votre espace via : <https://creos.cecp.be>

Cet espace vous permettra de :

- Consulter l'historique des transactions,
- Répondre aux invitations de paiement,
- Commander les repas,
- Créditer votre portefeuille.

Activités payantes et parents séparés

Lorsqu'une activité payante est proposée, une invitation à payer vous sera envoyée. En cas de **parents séparés**, le montant sera automatiquement divisé en deux, mais chacun pourra régler la totalité s'il le souhaite.

Gestion des garderies

Chaque élève recevra un **code QR personnel** à scanner à chaque arrivée et départ. Le montant sera débité du portefeuille du responsable concerné.
En cas de portefeuilles distincts pour un même enfant, le personnel d'accueil devra indiquer quel portefeuille débiter.

Besoin d'aide ?

Des **tutoriels vidéo** sont disponibles sur la plateforme : <https://creos.cecp.be>
Un **document explicatif vous a été envoyé par mail**.
Sur demande, une version papier peut vous être remise.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à **contacter la direction de l'école** :

✉ **ecole.thiers@amay.be**

☎ **0471 98 38 32**

☎ **085 313 666**

Nous vous remercions pour votre collaboration et restons à votre disposition pour toute question.

Avec nos salutations les plus sincères,

Teresa PETITO

Directrice